

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 10 juillet 2023

Délibération n° CP-2023-2452

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement et en nature à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon - Année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Présents : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

Commission permanente du 10 juillet 2023**Délibération n° CP-2023-2452**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement et en nature à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon - Année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

L'OMS est une organisation internationale des Nations-Unies basée à Genève et qui dispose d'un Bureau à Lyon depuis 2001, soit plus de 20 ans. Elle est un partenaire durable et engagé, implanté sur le Biodistrict Lyon-Gerland.

Le Bureau de l'OMS de Lyon est un élément essentiel du programme de gestion des situations d'urgence sanitaire de l'OMS et, plus particulièrement, du département pour le renforcement des capacités de préparation des pays.

La mission du Bureau de Lyon est de coordonner et d'appuyer les efforts de l'OMS, pour renforcer les systèmes nationaux de surveillance et d'action afin de permettre à tous les pays du globe de détecter, d'évaluer, de notifier et de répondre aux événements pouvant constituer une urgence de santé publique de portée internationale (pandémies, alertes chimiques ou nucléaires, etc.).

Le Bureau de l'OMS à Lyon joue un rôle de coordination technique sur le plan mondial et assure la formation de représentants des pays du monde entier.

II - Objectifs poursuivis par la Métropole de Lyon

Le caractère international des activités du Bureau de l'OMS de Lyon et leur forte technicité contribuent au développement de l'expertise des acteurs de la santé.

L'OMS est également un acteur essentiel de la vie scientifique lyonnaise et a développé, notamment, de fortes synergies avec des partenaires de l'écosystème régional, en particulier en diagnostic, vaccinologie, infectiologie et biotechnologie : Fondation Mérieux, BIOASTER, Laboratoire P4, Lyonbiopôle, VetAgro Sup, Laboratoire ANSES de Lyon, Université Claude Bernard Lyon 1, etc. Les actions du Bureau de Lyon et ses partenariats participent également du caractère humaniste et de l'impact du territoire de la Métropole en santé mondiale.

La Métropole soutient le fonctionnement du Bureau de l'OMS de Lyon depuis sa création en 2001, par le biais d'une convention pluriannuelle de subvention en nature, relative à la mise à disposition de locaux et à la prise en charge des frais afférents, complétée d'une convention de subvention de fonctionnement annuelle.

La présence pérenne de l'OMS à Lyon permet d'accroître significativement la visibilité internationale de l'agglomération lyonnaise sur les thématiques clefs liées au renforcement des capacités nationales de dépistage et de lutte contre les maladies émergentes ou à potentiel épidémique. Le Bureau de l'OMS de Lyon permet, en effet, de renforcer les collaborations scientifiques et économiques et les actions internationales sur les thématiques santé et maladies infectieuses, notamment au profit des pays en développement.

La Métropole souhaite assurer l'ancrage territorial de l'OMS dans l'attente de la livraison, fin 2023, du bâtiment dédié à l'OMS qui hébergera à la fois son Académie de santé et le Bureau de Lyon.

III - Compte-rendu d'activité pour l'année 2022 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1689 du 17 octobre 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement de 250 000 € à l'OMS pour le soutien au déploiement de ses activités.

La Métropole soutient, par ailleurs, l'OMS par une prise en charge des loyers ainsi que des charges (hors consommations de fluides), liées aux locaux occupés par l'OMS, depuis le 1^{er} mars 2015, dans le bâtiment Tony Garnier, 24 rue Baldassini à Lyon 7^{ème}.

Le montant du soutien en nature apporté par la Métropole à l'OMS s'est élevé à 241 545 € TTC en 2022.

En 2022, les activités du Bureau de Lyon s'inscrivent, pour la plupart, dans la continuité du travail réalisé les années précédentes, selon 3 axes majeurs portés chacun par une équipe du Bureau de Lyon :

1° - Renforcement des laboratoires de santé publique

L'unité renforcement des laboratoires de santé publique (PHL) du Bureau de l'OMS de Lyon a apporté son soutien aux laboratoires de santé publique et aux systèmes de laboratoires nationaux des États Membres pour améliorer la préparation, la capacité d'intervention et la riposte à la Covid-19, ainsi qu'à d'autres épidémies ou préoccupations nationales, régionales ou mondiales.

Parmi les actions déployées, on retiendra :

- le renforcement des laboratoires de santé publique dans la lutte contre le Sars-Cov-2 par des modules de formation sur les nouveaux outils diagnostiques suivis par près de 13 000 personnes de 178 pays,
- l'appui aux vérifications et interventions dans le cadre d'autres événements aigus d'émergence de nouveaux agents pathogènes à potentiel épidémique voire pandémique (variole simienne, hépatite aigüe d'origine inconnue chez les enfants, choléra, méningite, fièvres hémorragiques virales, Ebola),
- la réalisation de webinaires sur la détection et le suivi des variants Sars-Cov-2 mais aussi sur les autres maladies émergentes,
- l'achat et la validation de tests diagnostiques,
- la surveillance génomique des agents pathogènes,
- l'amélioration de la qualité des laboratoires par des cours en vue d'une certification qualité.

2° - Solutions d'apprentissage et de formation

La mission de l'unité *Learning Solutions and Training* (LST) consiste à utiliser des stratégies d'apprentissage fondées sur des données probantes pour renforcer les capacités du personnel de santé, des communautés, des dirigeants, des institutions et des partenaires à se préparer opérationnellement aux situations d'urgence sanitaire, y répondre et se relever de telles situations.

En 2022, l'OMS a continué la formation au règlement sanitaire international (RSI) *via* une plateforme d'apprentissage permettant de fournir des contenus de formation appropriés et le développement de réseaux de connaissances. La stratégie d'apprentissage s'appuie sur l'analyse des lacunes pour concevoir des expériences fondées sur les compétences et centrées sur l'apprenant, avec un accent mis sur les pays fragiles, en conflits ou vulnérables.

Elle a aussi participé à la formation d'équipes d'intervention rapide pour permettre une réponse rapide à une flambée épidémique ou une catastrophe naturelle avec, notamment, le développement d'un outil ludique : le jeu sérieux EPIC. La version 2 du jeu est en développement pour un achèvement mi-2023. Il sera le résultat d'une mise à jour intégrant les enseignements tirés de la gestion des épidémies récentes.

3° - Santé aux frontières et rassemblement de masse

L'unité Santé aux frontières et rassemblements de masse aide les états membres à établir et renforcer les capacités institutionnelles en matière de préparation, de capacité d'intervention et de riposte, en vue de gérer les événements de santé publique dus à des mouvements de population transfrontaliers et dans le contexte de rassemblements de masse. Pour cela, elle adopte une approche multisectorielle, en coordination avec d'autres institutions du système des Nations-Unies et organisations internationales.

L'OMS a poursuivi son conseil auprès des états membres concernant les voyages internationaux et les rassemblements de masse par la publication de documents d'orientation et de synthèse concernant les transports internationaux et les rassemblements de masse. Ces documents font l'objet de mises à jour régulières.

D'autre part, elle a poursuivi sa collaboration avec les organisateurs d'événements internationaux (Comité international Olympique, Fédération internationale de football association -FIFA-, l'Union européenne des associations de football - UEFA), les acteurs mondiaux dans le domaine des transports, du tourisme, du développement économique afin de transmettre ses connaissances et diffuser ses recommandations. L'OMS s'est intéressée particulièrement à l'organisation de la coupe du monde au Qatar afin de tirer profit de cette expérience pour les prochains grands rassemblements prévus dans les prochaines années.

IV - Programme d'actions 2023 et plan de financement prévisionnel

Dans le cadre de la transformation de l'OMS mise en œuvre par le directeur général, les équipes du Bureau de l'OMS de Lyon ont été repositionnées fin 2019 dans un nouveau département responsable du renforcement de la préparation des pays, au sein de la nouvelle division en charge de la préparation aux situations d'urgence et du RSI. À ce titre, les 3 unités techniques du Bureau, soutenues par une unité de gestion administrative, poursuivront en 2023 leurs objectifs de renforcement des capacités nationales pour la préparation aux urgences sanitaires et la mise en œuvre du règlement sanitaire international (RSI) dans 3 domaines clés :

- le renforcement des laboratoires de santé publique,
- le contrôle de la dissémination du risque sanitaire *via* les points d'entrée (ports, aéroports et points de passage terrestres),
- le développement des ressources humaines nécessaires à l'application du RSI à travers des programmes d'apprentissage.

Le programme de travail 2023 se base sur la cible du triple milliard numéro 2 (un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire), à travers la mise en œuvre d'activités répondant essentiellement aux besoins du résultat 2.1 - Préparation des pays aux situations d'urgence sanitaire.

Ce programme de travail est amené à être adapté et à évoluer en fonction des besoins liés à la pandémie de la Covid-19 et aux autres urgences de santé publique de portée internationale. L'ensemble des équipes du Bureau de l'OMS de Lyon sont, en effet, impliquées de façon partielle ou totale dans la gestion de la pandémie et autres urgences : coordination des mesures aux points d'entrée, soutien à la gestion des événements de masse, appui dans le développement d'activités de formation en ligne sur les thématiques de contrôle aux frontières et des équipes d'intervention rapide.

Tout en maintenant sa vision et son mandat international, le Bureau de l'OMS s'efforce, pour chaque programme, de renforcer les collaborations existantes et d'en développer de nouvelles au niveau local, régional et national, ainsi que de contribuer à l'attractivité de son territoire et écosystème hôte.

Le budget prévisionnel de fonctionnement du Bureau de l'OMS de Lyon sur l'année 2023 est le suivant :

Dépenses	Prévision de dépenses (en €)	Sources prévisionnelles de financement	Prévision de recettes (en €)
frais de personnel	4 300 000	Etat français	3 000 000
direction - administration - gestion - coûts des activités	100 000	OMS	3 770 000
<i>Sous-total 1</i>	<i>4 400 000</i>	Métropole : subvention de fonctionnement	250 000

Dépenses	Prévision de dépenses (en €)	Sources prévisionnelles de financement	Prévision de recettes (en €)
renforcement du diagnostic de laboratoires, de la qualité, et de la gestion de risque biologique. renforcement des systèmes nationaux de surveillance épidémiologique	900 000		
renforcement des capacités aux points d'entrée, et protection de santé publique en matière de voyage, de tourisme, et de transport	800 000		
solution pour la formation et l'apprentissage pour le RSI	850 000		
coordination, gestion et administration du bureau du coordonnateur	70 000		
<i>Sous-total 2</i>	<i>2 620 000</i>		
Total	7 020 000		7 020 000
emplois des contributions en nature		contributions en nature	
hébergement des équipes et charges locatives	250 000	Métropole : soutien en nature pour les locaux	250 000

Pour aider le Bureau de l'OMS de Lyon à remplir ses missions, la Métropole souhaite poursuivre son soutien en 2023 par une subvention de son programme d'actions et par la reconduction de la prise en charge des loyers des locaux occupés par ses équipes.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer à l'OMS :

- une subvention de fonctionnement à hauteur de 250 000 € pour le fonctionnement de son Bureau de Lyon pour l'année 2023,
- une subvention en nature d'un montant estimé à 250 000 €, correspondant à la prise en charge des loyers et charges, hors fluides, liés aux locaux occupés par l'organisation à Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 000 € au profit de l'OMS dans le cadre du soutien au Bureau de Lyon pour l'année 2023,
- b) - la convention à passer entre la Métropole et l'OMS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,
- c) - la poursuite du soutien par la prise en charge des loyers et des charges (hors consommations de fluides), liés aux locaux occupés par l'OMS.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 250 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P02O3889A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 11 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-308317-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
